

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société AVR BEAUTE			10 RUE THERESE		
SIRET	8	7	8	5	1 2 5 5 7 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	16 866
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FISCALITY 75 10 RUE THERESE 75001 PARIS Tél: 0142603100			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	PARIS
			Qualité et nom du signataire:		Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		BELLORINI Veronique
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Désignation de l'entreprise	Société AVR BEAUTE		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	10 RUE THERESE		75001 PARIS		
Numéro SIRET *	87851255700017				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12		Durée de l'exercice précédent * 12		

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122022	31122021
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	01010 000	012	10 000	
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		0284 973	0301 363	3 610	2 260
Immobilisations financières * (1)		040780	042	780	
Total I (5)		04415 753	0481 363	14 390	2 260
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		0504 214	052	4 214	4 000
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072312	074	312	568
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		0841 748	086	1 748	1 927
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		0966 274	098	6 274	6 495
Total général (I+II)		11022 027	1121 363	20 664	8 755

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120100	100
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	1343 901	3 815
	Résultat de l'exercice	136(16 911)	86
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142(12 910)	4 001
Provisions pour risques et charges Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	15611 736	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	1662 679	2 569
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 16 677)	17219 158	2 185
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	17633 574	4 753
Total général (I + II + III)		18020 664	8 755

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 060
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société AVR BEAUTE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						Néant		*		
		13	1	1	2	2	0	2	2	13	1	1	2	2	0	2	1	*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																	
	Production vendue																	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (marchandises) *																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																	
	Autres charges externes * :																	
	Impôts, taxes et versements assimilés																	
	Rémunérations du personnel *																	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																	
	Dotations aux amortissements *																	
	Dotations aux provisions																	
	Autres charges																	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers																	
	Produits exceptionnels																	
	Charges financières																	
	Charges exceptionnelles																	
	Impôts sur les bénéfices *																	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																	
	B - RÉSULTAT FISCAL																	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																	
	Provisions non déductibles *																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés																	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)																	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)																	
	Divers (dont ZFA NG (44. quaterdecies))																	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																	
	Déficits antérieurs reportables : *																	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																	

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Amende		45
Total des réintégrations diverses	330	45

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE												Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	10 000	404		406	10 000	10 000			
	Autres	410		412		414		416		10 000			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	711	442		444		446	711	711			
	Installations générales agencements divers	450		452	2 280	454		456	2 280	2 280			
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 982	472		474		476	1 982	1 982			
Immobilisations financières		480		482	780	484		486	780	780			
TOTAL		490	2 693	492	13 060	494		496	15 753	25 753			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	178	534		536	178				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	91	544		546	91				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	433	562	661	564		566	1 094				
TOTAL		570	433	572	930	574		576	1 363				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	9 643	Déficits reportables	984 9 643
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 16 866
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 26 509

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 669
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 446
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE				Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	160		
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 7 8 5 1 2 5 5 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVR BEAUTE

ADRESSE (voie)

10 RUE THERESE

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BELLORINI

Prénom(s)

Veronique

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

170162

N° Département

55

Commune

COUSANCES LES

Pays

FR

Adresse :

N°

450

Voie

Route du Bourg de Bague

Code postal

40180

Commune

GOOS

Pays

France

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

AFONSO

Prénom(s)

Anais

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

180591

N° Département

93

Commune

BOBIGNY

Pays

FR

Adresse :

N°

10

Voie

Avenue Jean Jaures

Code postal

77290

Commune

MITRY MORY

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023
Page 10

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

87851255700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVR BEAUTE

ADRESSE (voie)

10 RUE THERESE

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS COMMERCIAL		10 000		10 000	
20600000 Droit au bail		10 000		10 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 610	2 260	1 350	59.75
21550000 Outillage industriel		711	711		
21810000 Insta.géné.agencement,aména.div		2 280		2 280	
21830000 Materiel de bureau & informati		1 982	1 982		
28155000 Amort.Outillage industriel		178		178	
28181000 Amort. Instal.Géne.Agencement		91		91	
28183000 Amortis. Mat.Bureau Informatiq		1 094	433	661	152.50
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		780		780	
27500000 Dépôt et cautionnement versé		780		780	
TOTAL I		14 390	2 260	12 130	536.80
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		4 214	4 000	214	5.35
32200000 Fournitures consommables		4 214	2 000	2 214	110.69
34500000 Prestations de services en cou			2 000	2 000	100.00
AUTRES CREANCES		312	568	256	45.09
40100000 Fournisseurs		11	11		
44560000 TVA déductible		301	352	51	14.54
44562000 TVA deduct. S/ immo.		0	0		
44567000 Crédit de TVA à reporter			205	205	100.00
DISPONIBILITES		1 748	1 927	179	9.28
51260000 BNP		1 562	1 927	365	18.94
53000000 Caisse		186		186	
TOTAL II		6 274	6 495	221	3.40
TOTAL GENERAL		20 664	8 755	11 909	136.03

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	100	100		
10130000 Capital souscrit - appelé	100	100		
REPORT A NOUVEAU	3 901	3 815	86	2.26
11000000 Report à nouveau	3 901	3 815	86	2.26
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	16 911	86	16 998	NS
TOTAL I	12 910	4 001	16 911	422.66
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	11 736		11 736	
16400000 Emprunts 10 K€	9 482		9 482	
16410000 Emprunt 2 450 €	2 255		2 255	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 679	2 569	110	4.28
40100000 Fournisseurs	2 679	2 569	110	4.28
AUTRES DETTES	19 158	2 185	16 974	776.99
42100001 AFONSO ANAIS/SALAIRE	700	1 068	368	34.44
43100000 URSSAF	488	243	245	100.82
43730000 Caisse de retraite	202	546	344	62.94
44550000 TVA à décaisser	1 073		1 073	
44570000 TVA Collectée	1	261	260	99.70
44860000 TAXE APPRET./SOLDE	18		18	
45500000 C.C. A. AFONSO	5 677	67	5 610	NS
45510000 C.C. ALVES Afonso Véronique	11 000		11 000	
TOTAL III	33 574	4 753	28 820	606.30
TOTAL GENERAL	20 664	8 755	11 909	136.03

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	46 608		17 948		28 660	159.68
70600000 Prestations	46 608		17 948		28 660	159.68
PRODUCTION STOCKEE	2 000		1 200		3 200	266.67
71345000 Variations prest. de serv. en	2 000		1 200		3 200	266.67
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			9 729		9 729	100.00
74000000 Subventions d'exploitation			9 729		9 729	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	44 608		28 877		15 731	54.48
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	13 128		4 104		9 024	219.90
60200000 Fournitures et matières	13 128		4 104		9 024	219.90
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	2 214		600		1 614	269.24
60320000 Variation stocks autres approv	2 214		600		1 614	269.24
AUTRES CHARGES EXTERNES	24 327		15 284		9 043	59.16
60400000 Achats Etudes/prestations serv	1 089				1 089	
60610000 Électricité, Eau, Gaz	480				480	
60630000 Petits matériels	5 774		1 705		4 069	238.69
60640000 Fournitures administratives	167		77		90	116.88
61220000 Redevance crédit-bail mobilier	4 988		3 573		1 414	39.58
61300000 Locations	5 240		3 000		2 240	74.67
61350000 Locations matériels			295		295	100.00
61400000 Charges Locatives	60				60	
61500000 Entretien et réparations			203		203	100.00
61600000 Primes d'assurance	329		1 031		702	68.08
61800000 Services extérieurs divers	987		911		76	8.31
62260000 Honoraires	1 420		2 650		1 230	46.42
62300000 Publicité, publications, relat	245		18		227	NS
62400000 Transports s/ Achats			24		24	100.00
62410000 Transport s/achats	25				25	
62500000 Missions, réceptions	456		12		444	NS
62510000 Voyages et déplacements	1 943		1 155		788	68.24
62600000 Frais postaux et télécommunica	122		9		114	NS
62700000 Services bancaires et assimilé	680		621		60	9.62
62710000 Commissions CB	322				322	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	219				219	
63511000 CFE/CVAE	75				75	
63512000 Taxes Foncières	144				144	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	22 606		8 516		14 089	165.44
64110000 Salaires appointements	22 606		8 516		14 089	165.44
CHARGES SOCIALES	2 379		948		1 431	151.00
64510000 URSSAF	1 990		2 188		198	9.03
64530000 Caisse de retraite	402		546		144	26.33
64550000 Retenues salariales	14		1 652		1 637	99.14
64820000 Avantage en nature			135		135	100.00

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	930	433	497	114.64
68112000 Dotations aux amortissements	930	433	497	114.64
AUTRES CHARGES	0		0	
65800000 Charges divers gestion courant	0		0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	61 375	28 686	32 689	113.95
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	16 767	191	16 958	NS
CHARGES FINANCIERES	99		99	
66100000 Intérêts des emprunts	99		99	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	45	105	60	56.98
67120000 Penalites, amendes	45	105	60	56.98
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	16 911	86	16 998	NS

Date 23/05/2023	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client T00148 Société AVR BEAUTE 10 RUE THERESE 75001 PARIS	Référence	Page 1
Collaborateur PAT T1		Exercice 01/01/2022 31/12/2022	

[illegible]

AVR BEAUTE

S.A.S.

Capital 100 € - RCS Paris 878 512 557

Siège social : 10, rue Thérèse 75001 – PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin, à 18 heures,

Les actionnaires de la société « **AVR BEAUTE** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société.

L'Assemblée est présidée par Madame BELLORINI, en sa qualité de Président de la Société AVR BEAUTE.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée a mis à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31/12/2022,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022, quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 16 911 euros décide d'affecter cette perte au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende au cours des 3 exercices précédents.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions précédentes et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, l'Assemblée générale constate, que les capitaux propres sont négatifs. L'assemblée générale, prend acte de l'obligation de reconstitution des capitaux propres dans les délais légaux et décide la continuation de la société.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. P. J. 1880", written over a horizontal line.